

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 septembre 2018 à 20h00, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Mesdames et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Est également présent le greffier adjoint et le directeur général adjoint.

RÉSOLUTION NO. 2018-302

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2018

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

- 2.3) Communication écrite
- 2.4) Représentation image

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2018;

DE reporter le sujet suivant de la rubrique « Urbanisme » :

- 7.2) Approbation d'un projet majeur de lotissement – Chemin des Hauteurs – Dany Proulx

RÉSOLUTION NO. 2018-303

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 7 septembre 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 7 septembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

POUR : **M. Roch Bédard**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2018 et de la séance extraordinaire du 7 septembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2018-304

Autorisation - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC les Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le directeur du Service de la Sécurité incendie de faire une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC les Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2018-305

Communication écrite

Soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond :

ATTENDU QUE les communications écrites sont aussi importantes que les communications internet;

ATTENDU QU'à Sainte-Adèle, ce ne sont pas tous les citoyens qui ont un courriel personnel attiré;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lafond a été élu démocratiquement pour représenter les citoyens du district 1;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

APPUYÉ PAR: Personne

QUE le pigeonier de M. Lafond soit rétabli dans la salle des conseillers au même titre que les autres conseillers.

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

LA RÉOLUTION 2018-305 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2018-306

Représentation image

Soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond :

ATTENDU QUE lors des deux dernières parutions de notre revue mensuelle «l'Adéloise», la photo du conseiller Lafond n'y figurait pas;

ATTENDU la tempête de verglas lors de la prise de la photo et l'impossibilité pour le conseiller de s'y rendre à temps;

ATTENDU QUE le conseil de ville aurait pu se servir de la photo officielle de l'assermentation du conseil de ville;

ATTENDU QUE les citoyens du district 1 ont le droit d'être représentés par leur conseiller élu démocratiquement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

APPUYÉ PAR: Personne

QUE la prise de photo soit reprise ou que dorénavant on utilise la photo officielle de l'assermentation pour les publications journalistiques de toute sorte à Sainte-Adèle;

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

LA RÉOLUTION 2018-306 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2018-307

Renouvellement – Contrat de services professionnels en informatique 2018-2019 (TRES-2016-01)

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe daté du 26 juillet 2018, concernant le renouvellement du contrat pour les services professionnels en informatique;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat à la firme *Trilogie Groupe conseil inc.*, pour un montant de 99 787,60\$ taxes incluses pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, selon le prix unitaire prévu au bordereau de soumission, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres.

RÉSOLUTION NO. 2018-308

Changement d'horaire – Adjointe de direction, Direction générale et Mairie

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 6 septembre 2018 relativement au changement d'horaire de madame Julie Gascon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR :
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine le changement d'horaire de Mme Julie Gascon au poste d'adjointe de direction pour la Direction générale et la Mairie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce rétroactivement à partir du 5 septembre 2018;

QUE le conseil autorise que les vacances de Mme Gascon soient ajustées au prorata des heures travaillées;

QUE le conseil autorise le directeur général à faire les ajustements nécessaires des heures travaillées en fonction de la charge de travail du poste.

RÉSOLUTION NO. 2018-309

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 7 septembre 2018, concernant l'embauche de nouveaux pompiers pour combler des postes vacants;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au poste de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées;

- Monsieur David Fortier-Devin, en date du 18 septembre 2018
- Monsieur Jonathan Martel Beaudet, en date du 19 septembre 2018
- Monsieur Simon-Olivier Roy, en date du 20 septembre 2018

RÉSOLUTION NO. 2018-310

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement # 1, pour les travaux de stabilisation du cours d'eau Sigouin, soit un montant de 140 642,17\$, taxes incluses (GEN-2018-015), à l'entreprise *David Riddell Excavation/Transport*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1235;

DE procéder au paiement # 3, pour la réfection des infrastructures, rue Rolland, soit un montant de 793 315,91\$, taxes incluses (GEN-2018-004), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1253;

DE procéder au paiement # 1, pour la réfection des rues pour le programme de réfection routière 2018 (PRR 2018), soit un montant de 186 760,92\$, taxes incluses (GEN-2018-003), à l'entreprise *Les Services de récupération et conteneurs Miller inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250;

DE procéder au paiement # 1, pour les travaux de reconstruction du poste de suppression de la rue des Souchets, soit un montant de 79 585,31\$, taxes incluses (GEN-2018-005), à l'entreprise *Construction Monco inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1237;

DE procéder au décompte # 2 pour les travaux de réfection mineure de pavage 2018, soit un montant de 75 859,66\$, taxes incluses (TP-2018-006), à l'entreprise *Les Pavages Ste-Adèle Ltée.*, conformément à la résolution 2018- 166;

DE procéder au paiement #2 pour les travaux d'inspections télévisées de conduites sanitaires dans le secteur Dumouchel, soit un montant de 2142,46\$, taxes incluses (SP-2017-053-D) à l'entreprise *9363-9888 Québec inc. (Sanivac)*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1226 TECQ;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2018-311

Adjudication – Travaux – Réfection du ponceau de la rue du Manège – GEN-2018-021

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection du ponceau de la rue du Manège;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 septembre dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Les Excavations Serge Gingras inc.	140 586,83\$
Gelco Construction inc.	271 780,24\$
Pronex Excavation inc.	283 592,23\$
David Riddell Excavation/Transport	285 668,31\$
Inter Chantiers inc.	292 585,07\$
Groupe Solex inc.	297 073,78\$
Nordmec Construction inc.	423 168,01\$
Talvi inc.	554 798,22\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint aux Services techniques, datée du 7 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection du ponceau de la rue du Manège, à la compagnie *Excavation Serge Gingras inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 140 586,83\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1250 (parapluie 2018), remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2018-312

Autorisation de signature – Entente – Travaux de prolongement d'infrastructure de rue, d'aqueduc et d'égout – Les Berges du Mont-Gabriel - Phase 2

ATTENDU le rapport préparé par madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, daté du 31 août 2018, relativement aux travaux de prolongement d'infrastructure de rue, d'aqueduc et d'égout de la rue Orée-des-Bois et de la rue des Berges (phase 2).;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la compagnie 9316-5447 Québec Inc, représentée par monsieur Michel Perras et la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve de la transmission par le promoteur d'un cautionnement d'exécution ou d'une lettre de garantie irrévocable conforme et représentant les montants de la phase 1 et 2 du projet;

QUE le conseil ne s'objecte pas aux travaux de prolongement proposés par le promoteur *9316-5447 Québec inc.* avec les plans approuvés par la directrice des services techniques produits par Équipe Laurence, Experts-Conseils (no. de projet 51.56.02, daté du 29 août 2018);

QUE le conseil s'engage à prendre possession du prolongement des réseaux et rues pavées après la construction, le tout conditionnellement à la réception d'une attestation de conformité signée par un ingénieur et au respect des clauses du protocole;

QUE la mairesse et le greffier soient également autorisés, suite au dépôt du rapport à l'effet que les conditions du protocole d'entente ont été entièrement respectées à la satisfaction de la Ville, à signer l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE les promoteurs mandatent leur notaire afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties, que cette cession soit faite à titre gratuit et que tous les honoraires et les frais soient à la charge du promoteur;

QUE le conseil s'engage, dans le cadre des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

RÉSOLUTION NO. 2018-313

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 septembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2018-111:

1411-1413, rue Saint-Joseph

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2018-112 :

1037, rue Valiquette

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2018-113 :

Lot 4 885 927 (rue du Grand-Harle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2018-114:

1490, rue Saint-Joseph

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2018-115:

244, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2018-116 :

1149, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2018-117 :

Lot 6 222 395 (rue du Grand-Harle)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2018-314

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 322, chemin Notre-Dame

ATTENDU QUE le projet vise la reconversion d'une résidence de retraite existante, laquelle existe depuis 1979 ;

ATTENDU QUE l'immeuble se trouve en zone publique et institutionnelle, au centre-ville de Sainte-Adèle, et que le plan d'urbanisme prévoit que les habitations collectives sont compatibles ;

ATTENDU QUE l'usage de résidence multifamiliale sur le même immeuble se veut une extension de l'usage d'habitation collective ;

ATTENDU QUE la hauteur du nouveau bâtiment vise à s'arrimer avec la construction existante et qu'elle est nécessaire pour réaliser la conversion du site ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet se veut un bénéfice pour la communauté et que son insertion dans le milieu, malgré un gabarit important, devrait se faire de façon harmonieuse étant donné la topographie du site ;

ATTENDU QUE le projet a déjà fait l'objet d'une soirée d'information le 22 août 2018 et que celui-ci a reçu un accueil favorable des participants présents;

ATTENDU QU'il est judicieux d'utiliser l'outil de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble étant donné le caractère unique du projet, les caractéristiques singulières du projet et qu'il ne serait pas justifié d'étendre ces règles sur l'ensemble de la zone ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-120 datée du 4 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, pour le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* :

- Autorise un second bâtiment principal sur l'immeuble en plus du bâtiment existant ;
- Autorise la conversion du bâtiment principal en habitation collective avec soins et services pour aînés (H-06) ;
- Autorise la construction d'une résidence multifamiliale d'un maximum de 200 unités sur l'immeuble (H-04) ;
- Autorise la construction d'un bâtiment de 7 niveaux hors-sol dont la hauteur maximale devra être égale au bâtiment existant ;
- Autorise un ratio de stationnement hors rue de 0,25 case par unité pour l'ensemble du projet ;

QUE le reste de la réglementation s'applique compte tenu des adaptations nécessaires ;

QUE la présente autorisation devient nulle si le projet n'est pas complété dans les trois ans de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;

De fixer au 27 septembre 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h.

RÉSOLUTION NO. 2018-315

Demande de modification réglementaire – 249, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 4 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation négative et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **refuse** la demande de modification du règlement de zonage 1200-2012-Z, visant à autoriser une construction de 3 étages pour un centre hospitalier de soins de longue durée sur l'immeuble du 249, boulevard de Sainte-Adèle pour les motifs suivants :

- La réglementation de zonage actuelle autorise 2,5 pour l'usage projeté;
- L'immeuble projeté se trouve dans une zone commerciale, laquelle se trouve en périphérie du noyau villageois ;
- L'usage projeté se situe dans le corridor d'impact sonore de deux axes de circulation majeures, soit la route 117 et l'autoroute 15 ;

Il serait plus judicieux de choisir un environnement plus propice à l'implantation de cet usage pour le bénéfice des utilisateurs, des employés et des visiteurs, un site accessible autrement que par voie rapide.

Procès-verbal de
correction déposé à
la séance ordinaire
du 15 octobre 2018

RÉSOLUTION NO. 2018-316

Attribution d'un nom de rue – Lot 5 663 058 et suivants cadastre du Québec

ATTENDU le rapport daté du 14 août 2018, rédigé par monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, relativement à une demande d'attribution d'un nom de rue localisée sur le lot 5 663 058;

ATTENDU les résolutions 2014-172 et 2015-302 adoptées respectivement les 16 juin 2014 et 21 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

QUE le conseil accepte de nommer la « rue Guy-Théorêt », sur le lot 5 663 058 et suivants ;

QU'une enseigne de rue devra être installée perpendiculairement à la rue Gai-Luron une fois le tout officialisé;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin que le nom de rue suivant soit officialisé, soit :

- rue Guy-Théorêt.

RÉSOLUTION NO. 2018-317

Attribution et modification de noms de rues – Projet majeur de lotissement – Prolongement du boulevard Radieux

ATTENDU le rapport daté du 13 juin 2018, rédigé par monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, relativement à une modification d'une demande d'attribution d'un nom de rue;

ATTENDU la résolution 2018-056 adoptée le 19 février 2018;

ATTENDU QUE la résolution 2018-056 a été transmise à la Commission de toponymie du Québec le 23 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en conservant « Place du Flambeaux » (phase C-D);

QUE le conseil accepte de modifier la « Rue du Soleil-Levant » (phase A), par la «Rue de l'Éclipse»;

QUE des enseignes de rues devront être installées une fois le tout officialisé;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin que les noms des rues suivants soient officialisés, soit :

- Rue de l'Éclipse (phase A); (en remplacement de la rue du Soleil-Levant)
- Place des Flambeaux (phase C-D);

RÉSOLUTION NO. 2018-318

Autorisation de signature – Servitude de passage – Piste de ski de fond permanente (secteur du Mont-Alouette)

ATTENDU le développement du secteur de la rue du Mont-Alouette;

ATTENDU le passage de pistes de ski de fond dans ce secteur (Adéloise Est et Whizzard Nord);

ATTENDU QUE des actes notariés doivent être signés pour enregistrer les servitudes pour le passage de ces pistes;

ATTENDU la recommandation transmise par monsieur Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste, datée du 30 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate *l'Étude Voizard, Voizard*, notaires, pour rédiger l'acte de servitude entre le propriétaire monsieur Gérald Calixte, Gestion Bagaram Inc. et la Ville;

QUE le trajet de la piste passant sur les lots 4 106 334, 4 106 335, 4 106 339, 5 749 426 est identifié par le plan présenté par Francis Duff, arpenteur-géomètres, minute 3993 du 23 novembre 2017;

QUE madame la mairesse et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de la rédaction et de l'enregistrement de l'acte soit à la charge de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2018-319

Demande de subvention – Ministère de la Famille – Camp de jour

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, daté du 12 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 du Ministère de la Famille;

QUE le conseil mandate monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention.

RÉSOLUTION NO. 2018-320

Autorisation de signature – Protocole d'entente – MRC les Pays-d'en-Haut – Mise en valeur du patrimoine

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la MRC les Pays-d'en-Haut pour le projet de recension et de mise en valeur de la mémoire des anciens ouvriers de la Rolland;

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer le protocole.

RÉSOLUTION NO. 2018-321
AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1261 concernant les modalités entourant la consommation de cannabis dans les endroits publics;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-322
AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-05-2012-04 amendant le règlement SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-323

Règlement 1225 concernant la prévention des incendies – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1225 concernant la prévention des incendies, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 326 678,52\$ pour la période du 18 au 24 août 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 376 440,65\$ pour la période du 25 au 31 août 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 2 353 653,98\$ pour la période du 1^{er} au 7 septembre 2018.
- Liste des comptes à payer au montant de 999 081,11\$ pour le mois de juillet 2018.
- Engagements au montant de 319 975,44\$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2018.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Vacances pour le directeur du Service de sécurité incendie

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

La mairesse s'adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame la conseillère Céline Doré ainsi que Messieurs les conseillers Pierre Lafond et Martin Jolicoeur s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2018-324

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h49.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville,
Greffier adjoint et archiviste, OMA